



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-55
DU JEUDI 22 JUIN 2023

Participants : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Mme Isabelle CALMET, M. Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL.

Objet de la décision : Tarifs 2023-03 – Office de Tourisme

Vu la Décision du Bureau par Délégation n° 2023-08 du 5 janvier 2023 ayant pour objet : Tarifs 2023-01 – Office de Tourisme,

Vu la Décision du Bureau par Délégation n° 2023-19 du 9 février 2023 ayant pour objet : Tarifs 2023-02 – Office de Tourisme,

Monsieur le Président propose de compléter comme suit les tarifs de l'Office de Tourisme Centre Tarn pour l'année 2023.

Budget principal :

SERVICE	ARTICLE/PRESTATION	TARIF 2023	FACTURATION
Tourisme	Visite guidée de Réalmont adultes	8 €	Unitaire
	Visite guidée de Réalmont enfants plus de 12 ans	5 €	Unitaire
	Visite guidée de Réalmont enfants moins de 12 ans	gratuit	Unitaire
	Sortie VAE avec visites de producteurs	10 €	Unitaire
	Cartes IGN	13,40 €	Unitaire

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, adopte les tarifs 2023-03 proposés.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

